PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEP 2026

10h00

Le jeudi 24 septembre 2026 à 10 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le maire.

• NOM	Prénom	Présent	Absent	A donné procuration
BATTESTI-POGGI	Céline	X		
CASANOVA	Savéria	X		
ETTORI-PERETTI	Jacques	X		
MURATORE - FENOT	Angélique	X		
FOTI	François Joseph	X		
FRANCESCHI	Olivier	X		
LEONARDI	Célia		X	X
PELLETIER	Dominique		X	
PERETTI	Alexandre	X		
PERETTI	Carole	X		
PERETTI	Félix	X		
PERETTI	Julien	X		
POGGI	Hélène	X		
POGGI	Pierre	X		
SANSONETTI	Catherine	X		

Le quorum est atteint : oui ☒ non ☐

- **Procurations** : Célia LEONARDI (a donné procuration à Félix PERETTI

- **Secrétaire de séance** : Olivier FRANCESCHI

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 21/07/2026
2. Déclassement et cession d'un délaissé de voirie (rectificatif délibération 14/2026)
3. RODP Orange 2026
4. Approbation du compte rendu technique et financier du service de distribution d'eau potable 2025, effectué par l'OEHC
5. Convention cadre pour la mise à disposition du service de police intercommunale
6. Délibérations modificatives BP M57 et M49
7. Questions diverses

Approbation du PV : Validation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 21/07/2026.

Déclassement et cession : Proposition de déclassement de la parcelle B2493 (désaffectée par arrêté n°58/2026) et cession à la SCI JAMME (représentée par M. André PALLIER) pour 6 210 €, validée à l'unanimité.

RODP Orange 2026 : Validation du calcul de la redevance (4 451,44 €) et inscription au budget primitif M57 2026 (compte 7032).

Rapport eau potable 2025 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) et transmission au préfet et au SISPEA (www.services.eaufrance.fr).

Police intercommunale : Approbation de la convention cadre pour la mise à disposition du service de police intercommunale, sans transfert de compétences.

Délibérations modificatives : Approbation des mouvements budgétaires pour les budgets M57 2026 (21 173,09 €) et M49 2026 (1 480,59 €).

Questions diverses

M. Alexandre PERETTI attire l'attention sur les nuisances quotidiennes engendrées par le point de collecte des ordures ménagères situé à l'embranchement du chemin de PIOBARELLO. Plusieurs habitants ont d'ailleurs adressé des courriers au maire pour exprimer leur mécontentement. Il propose la suppression de ce point. Le conseil municipal valide cette proposition. Il signale par ailleurs que, depuis un an, des câbles télécoms ont été abandonnés en bordure de route. Il serait opportun de procéder à leur retrait. Enfin, il relève que les bas-côtés de la RD155 à VERGHIA n'ont pas été nettoyés cet été par les services de la collectivité de Corse.

M. le Maire propose d'organiser, avec l'ensemble du conseil municipal, une visite du site de l'Orangeraie le 17 octobre 2026.

Mme Angélique MURATORE – FENOT interroge M. le Maire sur une éventuelle adhésion de la commune à l'association des maires, qui soutient le projet de statut de résident. Elle exprime son inquiétude quant au nombre croissant de ventes de biens immobiliers, dont les prix excluent les jeunes du village, les empêchant de s'y maintenir. Elle craint que le village ne se vide et souhaite favoriser les installations à l'année. Face à la proportion élevée de résidences secondaires, une intervention apparaît nécessaire et elle suggère alors de réserver les ventes aux résidents. Elle estime que le projet d'autonomie ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés.

Le maire indique qu'une réflexion est en cours dans le cadre de l'élaboration du PLU, afin d'imposer des résidences principales dans les zones à urbaniser. Il précise que le conseil municipal a adopté le principe d'une surtaxe sur les résidences secondaires, avec un taux maximal de 60 %, applicable à compter de 2027.

M. Julien PERETTI rappelle que les résidences secondaires contribuent de manière significative à l'économie communale et que, dans le contexte actuel, il serait difficile d'inverser la tendance entre résidences principales et secondaires. Il souligne également que de nombreuses familles se sont constituées grâce à la mixité avec des personnes venues du continent.

M. Alexandre PERETTI répond que cette mesure dépendra de la capacité des résidents à s'aligner sur les prix du marché et qu'il est essentiel de rendre le territoire attractif pour y parvenir.

M. Jacques ETTORI-PERETTI déclare s'opposer au statut de résident, qui, selon lui, ne résout pas la question de la spéculation foncière et représente un risque pour le tourisme.

M. Pierre POGGI plaide en faveur de l'instauration d'un statut fiscal adapté à la Corse.

Le maire indique que le conseil municipal aura l'occasion de se prononcer à nouveau sur ce sujet et clôt le débat.

M. Julien PERETTI demande s'il serait possible d'améliorer l'éclairage du parking d'ACQUA DORIA et d'étudier un plan de circulation pour faciliter la fluidité dans ce secteur, notamment par l'acquisition éventuelle de terrains.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le maire clôt la séance.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus.

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI CORSE DU SUD

LE PRESIDENT DE SEANCE

LE SECRETAIRE DE SEANCE